

HOMOLOGATION DES TOURNOIS

NOUS VOUS RAPPELONS QUE TOUS LES TOURNOIS ORGANISÉS PAR LES CLUBS DOIVENT ÊTRE HOMOLOGUÉS.

Les tournois départementaux homologués FFTT sont ouverts uniquement aux joueurs possédant une licence FFTT,

Seules les *performances des joueurs, effectuées dans les tournois homologués*,
sont prises en compte dans le calcul des classements.

Formalités

Tournoi Départemental	Tournoi Régional
à adresser au : Comité Départemental de Seine et Marne 38 Quai Bourgoin Bat C 91100 – CORBEIL ESSONNES	
<ul style="list-style-type: none">◆ La demande d'homologation dûment remplie (exemplaire ci-joint).◆ La lettre d'acceptation du Juge-arbitre (JA3).◆ Le règlement du tournoi en DEUX EXEMPLAIRES.◆ Le règlement financier à l'ordre du : "CD 77 - Tennis de Table"◆ Tarif : 31 € (ou 35€ avec un jeu d'étiquettes des correspondants des clubs)	<ul style="list-style-type: none">◆ La demande d'homologation dûment remplie (fournie par la Ligue de l'Ile de France)◆ La lettre d'acceptation du Juge-arbitre (JA3).◆ Le règlement du tournoi en DEUX EXEMPLAIRES.◆ Le règlement financier et la caution à l'ordre de : "FFTT - Ligue Ile de France". <p>Le Comité Départemental 77, après avoir mentionné son avis, transmet le dossier à la Ligue pour homologation.</p>
Tous les documents nécessaires sont téléchargeables sur le site du CDTT77 http://cdtt77.free.fr	Tous les documents sont à demander à la Ligue Ile de France

INSTRUCTIONS AUX ORGANISATEURS DE TOURNOI

Tout tournoi départemental ouvert à des **licenciés FFTT** se déroulant entre le 1^{er} septembre et le 30 juin doit être homologué.

La demande d'homologation doit parvenir au CD 77 au minimum **30 jours avant la date du tournoi**, accompagnée :

- ◆ des droits d'homologation.
- ◆ du règlement du tournoi en 2 exemplaires.
- ◆ de la lettre signée par le JA3 pressenti, attestant de son acceptation de juge arbitrer le tournoi aux dates et horaires indiqués dans le règlement.

Le règlement du tournoi doit comporter au minimum :

- ◆ la catégorie du tournoi.
- ◆ la date et le lieu précis de la compétition (un plan simplifié est souvent le bienvenu).
- ◆ les différents tableaux organisés.
- ◆ l'indication des joueurs autorisés à participer aux différents tableaux.
- ◆ l'horaire de début de chaque tableau.
- ◆ l'horaire maximum de la finale de chaque tableau.¹
- ◆ le nom et l'adresse du juge arbitre désigné (JA3 minimum).
- ◆ le montant des engagements.
- ◆ la date de clôture des engagements.
- ◆ les coordonnées du responsable de l'organisation.
- ◆ la date, l'heure et le lieu du tirage au sort public.
- ◆ le numéro d'homologation.
- ◆ le mode d'attribution d'un challenge ou d'une coupe doit être clairement défini.
- ◆ pour les dotations en espèces, prévoir des lots ou bons d'achat pour les jeunes.
- ◆ la couleur des balles utilisées.
- ◆ la responsabilité du club organisateur (assurance).
- ◆ le nombre de tables disponibles.
- ◆ le nombre maximum de joueurs par tableau.²

Motifs de non homologation la saison suivante

- si les résultats (avec les numéros de licences) ne sont pas parvenus au CD 77 dans les 15 jours suivants le tournoi.
- si l'horaire annoncé d'une finale a été dépassé de plus d'une heure.
- si le juge arbitre annoncé n'a pas officié.³

¹ Ex : l'horaire annoncé pour la finale d'un tableau "jeunes" ne pourra dépasser 20h ou 18h si le lendemain n'est pas un dimanche ou un jour férié.

² L'organisation s'engage à ne pas dépasser le nombre total d'inscriptions annoncé pour chaque journée.

³ En cas de force majeure, confirmé par écrit dans les 48 heures par le juge arbitre prévu, celui-ci pourra être remplacé par un autre juge arbitre au minimum JA3.

Lettre d'acceptation du juge-arbitre

Je soussigné(e)

licencié(e) au club de

Juge arbitre (au minimum JA 3).....

Responsable de la saisie sur Spid :.....

certifie avoir pris connaissance du règlement du tournoi de

prévu le..... , et en particulier :

- du nombre de tables disponibles.
- du nombre maximum de joueurs par tableau.
- de l'horaire de début de chaque tableau.
- de l'horaire maximum de la finale de chaque tableau.
- de noter les numéros de licences sur les poules ET sur les tableaux.

J'accepte, par la présente, de juge arbitrer ce tournoi, aux conditions déjà convenues avec l'organisateur.

Je m'engage, d'autre part, à envoyer mon rapport dûment complété au comité départemental dans les plus brefs délais.

A, le

Signature

Rapport de juge-arbitrage du Tournoi de

	1 ^{er} jour		2 ^{ème} jour		3 ^{ème} jour	
Date						
Nombre de participants						
Nombre d'inscriptions						
Heure de début du tournoi						
Heure de fin du tournoi						
Horaire réel de la finale de chaque tableau	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
-						
-						
-						
-						
-						
-						
-						

Nombre de tables utilisées.

Observations sur les conditions matérielles (aires de jeu, tables, balles, etc...) :

Autres arbitres ou juge-arbitres ayant officié :

Incidents à signaler (joindre des rapports séparés si nécessaire) :

Je soussigné(e) certifie exacts les renseignements ci-dessus.

A, le

Signature :

DEMANDE D'HOMOLOGATION DE TOURNOI DEPARTEMENTAL

ASSOCIATION : **N° : 12 - 77 -**

NOM et ADRESSE du RESPONSABLE de l'ORGANISATION :

.....

.....

TELEPHONE :

DATE de la DEMANDE :

DATE du TOURNOI :

SIGNATURE :

- Joindre :**
- ➔ Le règlement du tournoi en **2 exemplaires.**
 - ➔ La lettre d'acceptation du Juge-arbitre (JA3)
 - ➔ Le règlement financier de 31 € libellé à l'ordre du : " CD 77 - Tennis de Table "
ou 35 € avec la fourniture d'un jeu d'étiquettes des correspondants des clubs si vous le désirez.

L'ensemble est à adresser au Comité départemental de Seine et Marne chez Mme FAURE.